

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la *Gazette du Canada*, 1960, le mercredi 27 avril 1960, en vertu de l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R. 1952. (Textes anglais et français).

Exemplaire du protocole et de la correspondance échangée concernant la traite de commerce entre le Canada et l'U.R.S.S., toute datée le 18 avril 1960. (Texte anglais).

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt:

Que copie du Protocole et de l'Échange de correspondance échangée concernant le traité de commerce entre le Canada et l'U.R.S.S., tous datés le 18 avril 1960, soient imprimés en appendice aux Procès-verbaux du Sénat, et constituent partie intégrante des archives de cette Chambre.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

(Voir l'Appendice aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour).

L'honorable sénateur Vaillancourt, du comité permanent des Ressources naturelles, auquel a été déféré le Bill S-27, intitulé: "Loi régissant et réglant la vente des aliments du bétail", rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport, avec l'amendement suivant:

Page 3, ligne 27. Après le mot "personne", insérer les mots "apte à agir".

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Vaillancourt propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P., que le rapport soit maintenant adopté.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Brunt, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture demain.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Roebuck, du comité permanent des Divorces, présente les rapports de ce comité portant les numéros trois cent quarante-deux à trois cent soixante-deux, les deux précités inclusivement, comme il suit:

Le VENDREDI 1^{er} avril 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent quarante-deuxième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Antoni Kubowicz, de la ville de Chibougamau, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Katarzyna Ostafijczuk Kubowicz, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.